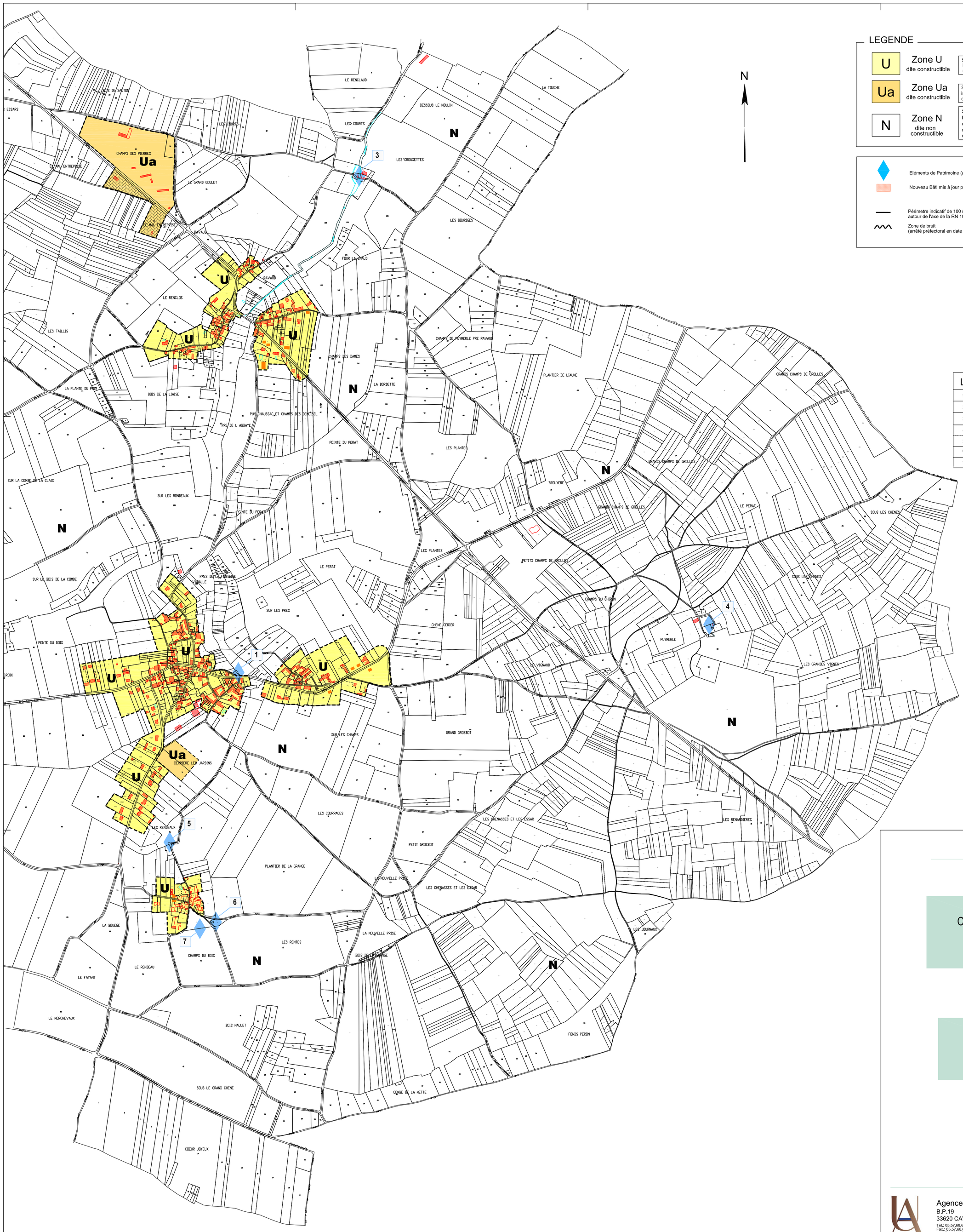

LEGENDE

U	Zone U dite constructible	Secteur où les constructions sont autorisées. Il délimite les quartiers et hameaux urbanisés existants, et les secteurs susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments à usage d'habitation.
Ua	Zone Ua dite constructible	Secteur réservé à l'implantation d'activités, notament celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées (art. R.124-3 du code de l'urbanisme).
N	Zone N dite non constructible	Secteur où les constructions ne sont pas admises,à l'exception de l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Eléments de Patrimoine (art.L.442-2)

Nouveau Bâti mis à jour par l'Agence Urbam

Périmetre indicatif de 100 m autour de l'axe de la RN 10 (art L.111-1-4 du code de l'urbanisme)

Zone de bruit (arrêté préfectoral en date du 19/10/2006)

Liste des Elements de Patrimoine

1	Fontaine
2	Menhir
3	Moulin
4	Ruines de Puymerle
5	Puit de Roule Crotte
6	Place
7	Chaume avec vieux arbres

Département de la Charente

Commune de AUSSAC VADALLE

CARTE COMMUNALE

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET DE ZONAGE

Partie Est

Echelle 1 / 5000

Agence URBAM
B.P.19
33620 CAVIGNAC
Tél.: 05.57.68.69.73
Fax.: 05.57.68.61.02
e-mail : urbam@wanadoo.fr

Date : Décembre 2006
Dossier : DU05 - 10